Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 048-214800104-20261030-43_2026-AR

Mairie d'Auroux
2, Place Pierre et Marie Curie - 48600 Auroux
Tél : 04 66 69 55 17

ARRETE MUNICIPAL N° 43-2026

Appelant les électeurs à émettre leur avis sur le projet de vente d'une partie de la parcelle sectionale cadastrée E 1074 Commune d'AUROUX - Section de FLORAC

Le Maire, Anne-Marie PIJEAU

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2411-1 à L. 2411-19,
VU la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,
VU la délibération du conseil municipal de AUROUX N° 2026-9-3 en date du 29 Octobre 2026,
Considérant qu'il n'est pas constitué de commission syndicale,
Considérant que l'article L. 2411-16 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal » ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - **Les électeurs de la section de FLORAC**, commune d'AUROUX, tels que définis par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur la liste électorale de la commune) et dont la liste est annexée au présent arrêté, **sont convoqués le 6 décembre 2026**

à la Salle polyvalente d'AUROUX, de 10h00 à 12h00
(à côté de la Mairie)

afin de donner leur avis sur le projet d'achat par M. CALHIOL Alexandre, M. CALHIOL Guillaume et Mme ALTIER (CALHIOL) Aurélie d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro E 1074 pour une superficie d'environ 100 m², au prix de 20 € le m², soit pour un montant total de 2 000,00 €.

Le produit de la vente de biens de la section ne peut être employé que dans l'intérêt de la section et sera enregistré au titre des recettes du budget de la section.

ARTICLE 2 - Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste ci-annexée, pourra contacter Madame le Maire de AUROUX, afin de se faire inscrire en qualité d'électeur s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin

ARTICLE 3 -Un procès-verbal des opérations sera établi en trois exemplaires, dont deux seront adressés à la préfecture de la Lozère

ARTICLE 4 -En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 048-214800104-20261030-43_2026-AR

ARTICLE 5 -Le maire d'AUROUX est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie pendant **15 jours au moins**, et **au plus tard le 21 novembre 2026.**

Le certificat d'affichage du présent acte sera transmis à la préfecture de la Lozère.

Fait à AUROUX, le 30 Octobre 2026
Anne-Marie PIJEAU,
Maire d'Auroux

MAIRIE D'AUROUX (Lozère)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 048-214800104-20261030-43_2026-AR

LISTE ELECTORALE SECTION DE FLORAC

Numer	NomPatron	NomMarit	NumEtRue	Complemen	DateNaissan	Exp	VilleNaissance_Ville	Emargement
307	BENAZET Bernard Louis		1890 Route de Florac		13/6/59	M	NIMES	
330	BENAZET Lola Delphine		1890 Route de Florac		10/9/99	F	ALÈS	
19	BERNARD Marthe Alice		1920 Route de Florac	FLORAC	4/12/43	F	AUROUX	
30	BONNAUD Alexy Vincent		205 chemin de la Double	FLORAC	23/5/01	M	LE PUY-EN-VELAY	
34	BONNAUD Paulette Marie Noelie	Ep. DELMAS	211 Chemin de la Double	FLORAC	13/11/39	F	AUROUX	
37	BONNAUD Vincent Jacques		205 Chemin de la Double	FLORAC	5/1/65	M	LANGOGNE	
60	CANDELA Floriane	Ep. VASSALLO	FLORAC		3/5/75	F	SALON-DE-PROVENCE	
75	CHAZALMARTIN Denise Germaine		86 Chemin du Lac	FLORAC	28/10/39	F	CLERMONT-FERRAND	
84	COREIL Brigitte Françoise		1907 Route de Florac	FLORAC	8/7/67	F	LANGOGNE	
85	COREIL Pascal Christophe Antonin		1907 Route de Florac	FLORAC	6/3/69	M	LANGOGNE	
100	DELMAS Laurent Regis		98 Route du Pendut	FLORAC	10/8/65	M	LYON 9E ARRONDISSEMENT	
306	NOUVEL Elian René	Ep. NOUVEL	86 Chemin de la Double		22/8/73	M	ALÈS	
217	RANC Béatrice Jeanine	Ep. BONNAUD	205 Chemin de la Double	FLORAC	23/1/67	F	FRANCHEVILLE	
234	SARRET Chantal Marie Emilienne		2128 Route de Florac		26/9/50	F	LE PUY	
308	SERVANT Martine Andrée	Ep. BENAZET	1890 Route de Florac		30/9/62	F	ALÈS	
328	SIGNORET-MASCLAUX Christelle		2128 Route de Florac	Florac 2128 Rou	29/5/78	F	LE PUY	
235	SIGNORET-MASCLAUX Christophe		2133 Route de Florac	FLORAC	26/1/80	M	LE PUY	
252	THEROND Didier Pierre		86 Chemin du Lac	FLORAC	18/9/76	M	LE PUY	
263	TRIOULIER Madeleine Jeannine		1969 Route de Florac	FLORAC	3/8/35	F	AUROUX	
266	VASSALLO Philippe Daniel		FLORAC		20/10/74	M	SALON-DE-PROVENCE	

Novembre 2026

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 048-214800104-20261030-43_2026-AR

Parcelle 1074 - Feuille 000 E 02 - Commune : AUROUX (48)

